



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 06 JUIN 2019

**DELIBERATION N° : 20190606\_46**

**OBJET** : Budget 2019

Attribution d'une subvention à  
l'ASSOCIATION SPORTIVE ET  
CULTURELLE DU LYCEE  
PROFESSIONNEL AGRICOLE DE  
SAINT-JOSEPH

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché à  
la porte de la Mairie, le :

17 JUIN 2019

Nombre des conseillers en exercice :  
39

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

**Absents – Représentés**

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Séance du 06 juin 2019



**DÉLIBÉRATION N° :** 20190606\_46

**OBJET :**

**Budget 2019**  
**Attribution d'une**  
**subvention à**  
**L'ASSOCIATION**  
**SPORTIVE ET**  
**CULTURELLE DU**  
**LYCEE**  
**PROFESSIONNEL**  
**AGRICOLE DE**  
**SAINT-JOSEPH**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

#### **Le Maire expose :**

L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE SAINT-JOSEPH a pour but de relayer, promouvoir et encourager toutes activités et manifestations socioculturelles, de répondre aux besoins des adhérents en matière d'animation, de voyages et d'actions de coopération, de prolonger les actions d'animation hors de l'établissement.

Elle accompagne notamment les jeunes du Lycée Professionnel Agricole et Horticole de Saint-Joseph dans leurs activités. Depuis 2015, une section « rando Trail », parrainée par le traileur Pascal BLANC, a été ouverte aux élèves des cycles baccalauréat professionnel, et est encadrée par les enseignants d'éducation physique et sportive du lycée. Plusieurs activités ont été développées au sein de cette section : randonnée, trail, VTT, run and bike, course d'orientation, natation et kayak.

Les élèves ont déjà un palmarès important : champion académique des lycées professionnels en cross country 2016 et 2018, champion académique par équipe de randonnée sportive des lycées professionnels 2015 et 2018, vice champion académique de raid de la catégorie lycée en 2019.

Ce dernier titre leur a valu d'être qualifié pour le championnat de France de raid qui se déroulera à Guillestre (Hautes Alpes) du 27 au 29 mai 2019. Cette compétition se compose, sur deux journées, de nombreuses épreuves de Trail (jalonné ou d'orientation), VTT (jalonné ou d'orientation), course d'orientation (sous différentes formes : score, répartition et mémo), RUN and BIKE, épreuves aquatiques et du tir à la carabine. Les parcours dépasseront les 100 kms, avec des exigences physiques et techniques de haut niveau.

Afin de soutenir ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2019 à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 1 000,00 € pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°46,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 27**

**Représentés : 6**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 1 000,00 €.

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY

